

L'Alverne, Grand-Auverné

Juin 2019



Edito	3
Principales délibérations du Conseil Municipal	4 à 12
Compte administratif 2018	13 à 14
Budget primitif 2019	15
Vie associative	16 à 21
Union Nationale des Combattants, L'Art Floral	
Association des Jeunes Alvernes.....	16
L'Espoir au bout du chemin, Grand-Auverné environnement	17
L'Ardoise du Grand-Bourg, L'Union Sportive Alverne.....	18
Gymnastique féminine Alverne, La pétanque loisirs Alverne,	
Athletic Club.....	19
La Maison Villeneuve, le rucher école	20
Le Relais Accueil Proximité	21
Vie scolaire École Notre Dame des Anges.....	22 à 23
Vie de la commune	24
Portrait de Raphaël FAGUER, Messe des Rogations calvaire du Val	
personnel communal , Journée citoyenne, Local à louer	
Activités économiques	25
Restaurant l'Auberge Alverne, Artisan carreleur Kevin DAUDIN,	
Coiffure H'air de Plaire	
Infos Mairie	26
accueil périscolaire, bon pour fournitures scolaires, restauration	
scolaire, Horaires déchetterie, jury d'assises, transports scolaires	
recensement citoyen	
Communiqué	27
Communauté de communes Châteaubriant-Derval, Canicule, CHS Blain,	
journée du patrimoine, Projet NEOEN, Projet éolien : VSB énergies nouvelles,	
Calendrier des fêtes, Résidence STREET ART	



Chers Alvernes,

L'édition du bulletin municipal est, à nouveau, l'occasion de vous présenter les décisions et les projets du conseil municipal ainsi que l'activité associative de l'année 2019.

La photo de la couverture de ce numéro représente l'œuvre réalisée devant la mairie par un des artistes du collectif 100Pression dans le cadre d'une résidence d'artistes sur le «Street Art» programmée par la communauté de communes Châteaubriant-Derval. En dernière page, vous trouverez les explications de cette œuvre.

Le projet d'extension du lotissement de la Censive est en cours d'étude, en parallèle de la réhabilitation de la longère dont le permis de construire doit être déposé dans les semaines à venir par l'association Une Famille Un Toit.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité la cession à l'euro symbolique d'un terrain au profit de l'association la maison Villeneuve pour son projet d'habitat partagé pour adultes handicapés. Celui-ci est en cours d'étude de faisabilité notamment dans l'attente de l'engagement d'un bailleur social, il peut s'appuyer sur le soutien de la municipalité, de la communauté de communes Châteaubriant-Derval et de nombreux organismes liés à la santé.

Je félicite les membres de l'association pour leur implication de tous les instants à la construction de ce projet.

Le local vacant depuis peu à l'espace artisanal des Ardoisières est sur le point de trouver preneur, en effet une demande d'une entreprise locale vient d'arriver en mairie. Si elle se concrétise, nous serions ravis de participer à son développement.

L'équipe municipale réfléchit depuis quelque temps sur l'organisation d'une journée citoyenne ouverte à tous sur inscription. Il sera proposé divers ateliers afin que chaque personne qui le souhaite puisse contribuer aux travaux réalisés. Ce sera aussi l'occasion de créer du lien social. Cette journée citoyenne s'achèvera par un buffet partagé entre les bénévoles, offert par la municipalité. Pour tous les volontaires, merci de réserver le samedi 14 septembre 2019 et de vous inscrire en mairie.

Merci à la commission information communication pour la préparation de ce bulletin, à l'ensemble de l'équipe municipale et au personnel communal pour leur implication.

Je vous souhaite un bel été sous le soleil déjà bien généreux et très bonne fin d'année 2019.

Le Maire,
Sébastien CROSSOUARD

Principales délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

INDEMNITÉ POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

M Pierre JOUAN intervenant au titre de gardien de l'église, à compter du 1^{er} janvier 2019 comme M. Claude Chapron et M. Jean-Claude Gillot, percevra d'une indemnité annuelle de 83 €.

MODIFICATION DES CONDITIONS DE RÉSILIATION D'UN BAIL COMMERCIAL

Par courrier du 16 janvier 2019, Yannick FER (Matos TT) signataire d'un bail commercial de 9 ans, révisable tous les 3 ans, à l'Espace Artisanal des Ardoisières demande pour raisons personnelles à mettre fin prématurément à ce bail.

Il propose un accord amiable à la commune pour compenser ce départ prématuré à savoir le paiement de 6 mois de loyer, soit jusqu'au 31 juillet 2019 pour une rupture de bail ce mois de février.

Considérant les termes du bail commercial :

« **DUREE** : le présent bail est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commenceront à courir le 1^{er} janvier 2018 pour se terminer le 31 décembre 2026.

CONGE par le PRENEUR : LE PRENEUR a la faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale. (...). Ce congé doit être adressé au BAILLEUR, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception soit par exploit d'huissier, au moins six mois avant la fin de la période triennale. »

Considérant qu'à ce jour le local n'est pas vacant car du matériel appartenant à MATOS TT y est toujours entreposé,

Mr le maire propose cependant au conseil municipal d'accepter cette rupture de bail sous conditions :

de la perception effective du montant total des loyers et charges dus jusqu'au 31 juillet 2019 et

de la libération des locaux de tout matériel qui y resterait encore et de la restitution des clés comme proposé par Yannick FER afin de pouvoir communiquer sur la vacance du local au 1^{er} mars prochain.

Sachant qu'un potentiel preneur devra aussi donner un préavis et qu'il est impossible d'estimer la carence de loyer pour la commune,

Considérant :

le loyer mensuel qui s'élève à 345 € sur 6 mois soit 2070 €

les taxes foncières à devoir sur 2019 sur la base 2018 soit 165,22 € (283,23 € /12 x 7 mois)

la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à devoir sur 2019 sur la base 2018 soit 66,27 € (113,60 € /12x7 mois).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ accepte de modifier les modalités de résiliation du bail commercial de M Yannick FER – Matos TT tel qu'exposé ci-dessus, sous conditions :

- de la perception effective du montant total des loyers et charges dus sur les mois à courir jusqu'au 31 juillet 2019 à savoir 2301,49 € ;

- de la libération des locaux de tout matériel avant état des lieux et restitution des clés comme proposé par Yannick FER, au 1^{er} mars 2019

DERNIÈRES DÉCISIONS

- **Mission ATESAT** (ex- Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire assurée précédemment par la DDTM) :

Par courrier du 15 février 2019, la CCCD informe que dans le cadre du Schéma de mutualisation 2018-2020 il a été décidé d'un soutien aux communes sur l'ex-mission ATESAT. Cet accompagnement est désormais proposé aux communes qui le souhaitent sous forme de prestations de services établies sur une base forfaitaire minimum d'une demi-journée.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Cette mission intègre en fonction des demandes, tant les phases d'évaluation des travaux que l'élaboration du cahier des charges ou encore le suivi de chantier.

La commune doit faire savoir si elle souhaite recourir à ce service avant le 1^{er} mars 2019.

Compte tenu de la convention signée avec JCLMO (délibération du 17 décembre 2018), M le maire informe que le Grand Auverné va répondre négativement pour le moment.

- **Panneaux d'information** : signature d'un devis SDI Châteaubriant pour 435, 60 € TTC pour l'habillage de 2 panneaux d'affichage (acquisition d'occasion, validée par délibération du 17 décembre 2018). L'implantation des panneaux devra être validée en commission (Parking du terrain de football et/ou Place de l'église, et/ou devant la salle l'Asphodèle, route de Châteaubriant, ou encore entrée d'agglomération avant ou après le cimetière ...).

SÉANCE DU 25 MARS 2019

ASSURANCES : ÉTUDE ET MISE EN CONCURRENCE

Compte tenu du seuil des marchés publics et afin de faire un point précis sur les garanties souscrites, la commune avait passé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du cabinet DELTA CONSULTANT pour la renégociation de ses contrats d'assurance pour une première période de 2011 à 2015, puis une seconde période en mutualisation avec 6 autres communes de la CCCD de 2016 à 2019.

Treize autres communes de la CCCD se sont engagées pour une période qui va de 2018 à 2022.

Afin de répondre à l'objectif de mutualisation, le cabinet DELTA CONSULTANT d'Angers propose une assistance pour une consultation limitée à une période de 3 ans, (2020 à 2022) qui coïncidera avec le groupe de communes ayant déjà mutualisé leur audit pour le marché d'assurance.

M le maire donne lecture de l'offre (audit, rédaction du dossier de consultation, analyse des offres, assistance à la mise en place des contrats et pendant toute l'exécution du marché), pour un montant de 1620 € TTC et propose de retenir le cabinet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la renégociation des contrats d'assurances de la collectivité proposée par le cabinet DELTA CONSULTANT d'Angers pour la période de 2020 à 2022 inclus.
- que le montant de cette prestation de 1 620 € TTC sera inscrit à l'article 617 chapitre 011 du Budget 2019.
- de donner mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents administratifs relatifs à cette démarche.

CRÉATION DU BUDGET ANNEXE « EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE »

Vu la délibération 180405 du 23 avril 2018 pour l'acquisition d'un bâtiment et des parcelles attenantes,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14, qui stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique, soumise à la TVA pour ces opérations : en effet, ces terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité et la création d'un budget annexe qui regroupera l'ensemble des opérations est obligatoire.

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 18 février 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la création du budget annexe relatif à la création d'un lotissement dénommé « budget annexe extension du Lotissement de la Censive » et sera assujéti à la TVA.
- dit que les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites à ce budget dès que les formalités de déclarations seront accomplies.

Principales délibérations du Conseil Municipal

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

Considérant l'état n°1259 de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe pour 2019 transmis par les services fiscaux,

Sachant qu'il revient à l'assemblée de déterminer les taux d'imposition applicables pour l'année en cours, au vu des besoins budgétaires,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 18 février 2019, il est proposé de reconduire les taux appliqués sur 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le maintien des taux appliqués sur 2018 soit :

Taxe d'habitation : 15,53 %
Taxe foncière (bâti) : 14,67 %
Taxe foncière (non bâti) : 42,83 %

VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2019

M le maire rappelle que le versement des subventions est conditionné par la fourniture d'un dossier de demande complet incluant le bilan financier des associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire le montant des participations et subventions annuelles selon le détail ci-dessous à l'unanimité du nombre de votants :

Association ou organisme	Montant €
ADICLA Nantes	134,30
AFD des Maires de Loire Atlantique	203,82
CAUE de Loire Atlantique	48,00
Fondation du patrimoine Nantes	75,00
Ludothèque	24,50
<i>total au 6281</i>	485,62
SDIS <i>total au 6553</i>	19 708,00
ANIMATION SPORTIVE <i>total au 65541</i>	553,00
ADAR Asso. D'Aide à domicile Activités Regroupés ORVAULT	100,00
ADAPEI Châteaubriant/1 autre regard sur la déficience intellectuelle	50,00
ADMR de Riaillé/service à la personne	100,00
ADT Nantes /Aide à Domicile pour Tous	100,00
AMADPA Moisdon/Association de maintien A Domicile	79,00
Amicale des Sapeurs Pompiers / Moisdon	100,00
Ardoise du Grand Bourg	200,00
ASCED Riaillé/handball	100,00
Association des donneurs de sang bénévoles ex canton Moisdon	100,00
Banque alimentaire de Loire Atlantique/St Aignan de Grandlieu	30,00
Banque alimentaire ex canton de Moisdon	47,40
Club de Gymnastique Féminine Alverne	150,00
L'Espoir au bout du Chemin (Téléthon)	100,00

Principales délibérations du Conseil Municipal

Association ou organisme (suite)	Montant €
Instance de Coordination gérontologiques / Moisdon	79,00
Judo Club Meilleraye	70,00
Les restaurants du cœur/ Nantes	50,00
Moisdon Basket	80,00
Office Intercommunal des Sports (OIS) ex canton de Moisdon	237,00
OGEc Châteaubriant / classe ULIS	570,00
Prévention routière/Nantes	50,00
SOLIDARITE femmes Loire Atlantique/Nantes	100,00
UNC Union Nationale des Combattants	120,00
<i>total au 6574</i>	2612,00
OGEc école Notre Dame des Anges/ base 600 €/élève total au 6558	31 000,00

DÉCISIONS / DIA 10 GRANDE RUE ET RUE DU STADE

DIA parcelle A 1404 Grande Rue : la commune renonce à son droit de préemption.

DIA parcelles A 490, 491, 493, 494 et 495 Rues du Stade et de la Nantaie : la commune renonce à son droit de préemption

SÉANCE DU 29 AVRIL 2019

SYDELA/COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : CONVENTION CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a approuvé le 27 septembre 2018 son Plan Climat Air Energie Territorial 2018-2023 qui a fixé parmi ses objectifs la réduction de la consommation totale en énergie finale des bâtiments communaux et intercommunaux de 35% d'ici 2030.

Le Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique (SYDELA) propose à ses Communes adhérentes de moins de 10 000 habitants une mission d'expertise et de conseil dédiée à la gestion énergétique de leur patrimoine : le Conseil en Énergie Partagé (CEP) qui comprend :

- Un bilan initial des consommations d'énergies et d'eau du patrimoine identifié de la collectivité, portant sur les 3 dernières années et permettant d'établir une cartographie énergétique du patrimoine et de dégager des priorités,
- Une mise à jour régulière de ce bilan avec des données actualisées,
- Une analyse des contrats d'énergie avec préconisation d'optimisation si besoin,
- La définition avec l'équipe municipale des bâtiments prioritaires pour des actions de maîtrise de l'énergie,
- Le pré-diagnostic de bâtiments prédéfinis sur la base de relevés sur site aboutissant à un plan d'actions hiérarchisées,
- L'instrumentation, si besoin, de certains bâtiments pour mettre en avant des dysfonctionnements ou des améliorations possibles (mesure et enregistrement de température, d'humidité, de CO2, de consommations électriques par usage, thermographie...),
- Un soutien technique à la réalisation des travaux d'économie d'énergie dans les projets de rénovations globales ou partielles, de construction neuve ou de production d'énergies renouvelables (aide à la rédaction de cahier des charges, comparatif de matériaux, d'équipements ou de techniques de mise en œuvre...),
- Un accompagnement à la rédaction des dossiers de subventions pour les aspects liés à l'énergie,
- Une veille réglementaire et technologique,
- L'information et la sensibilisation des élus, du personnel et des usagers des bâtiments publics.

La mission porte sur l'ensemble des consommations d'eau et d'énergies dont la dépense est supportée par la Commune : combustibles, électricité, éclairage public, eau, carburants.

Le montant de la cotisation à ce service de Conseil en Energie Partagé est fixé par le SYDELA pour chaque Commune volontaire à 0,40 € par an et par habitant net de taxe. Le nombre d'habitants est la population totale INSEE au 1^{er} janvier 2019.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Afin d'encourager ses membres à s'engager dans cette démarche tout en confortant la solidarité intercommunale, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé lors de son conseil communautaire du 28 février 2019 de prendre en charge 50% de ce coût ce qui réduit la cotisation à charge de la Commune à 0,20 € par an et par habitant.

Pour bénéficier de ce service, la Commune doit s'engager sur une période de 3 ans et signer une convention avec le SYDELA et la Communauté de Communes.

Compte tenu de ces éléments,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'adhérer au dispositif « Conseil en Energie Partagé » du SYDELA pour une durée de 3 ans ;
- d'autoriser M. le Maire à signer avec le SYDELA la convention définissant les modalités de la mise en œuvre de ce Conseil en Energie Partagé ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL PAR L'ASSOCIATION LA MAISON DE VILLENEUVE

Présenté en réunion privée de conseil municipal du 19 décembre 2018, le projet d'habitat partagé et inclusif de l'association pour 10 jeunes adultes en situation de handicap, initialement esquissé moyennant l'acquisition d'une maison dans le hameau de Villeneuve, a évolué au contact des différents acteurs publics et privés vers un lieu de vie moins isolé.

Associée à la réflexion, la municipalité a évoqué dès le mois de mars 2019, la possibilité de céder un terrain constructible à l'association à l'euro symbolique, afin de faciliter son projet sur la commune du Grand Auverné.

Par courrier du 24 avril 2019, l'association demande officiellement à acquérir ce terrain situé aux Ardoisières, actuellement cadastré ZD 80 pour 6781 m², A1425/1426 pour respectivement 270 et 190 m².

Sachant que le pont-bascule communal est implanté en bordure de la ZD 80, le long de la route de St Sulpice des Landes (D111) et qu'un principe de continuité piétonne est inscrit au PLU concernant un passage en limite ouest des trois parcelles, il convient de prévoir un bornage pour conserver ses espaces dans le domaine communal.

Sachant que les services des Domaines consultés, confirment qu'aucun avis préalable n'est nécessaire.

Considérant la valeur estimative du terrain et le coût d'extension des réseaux jusqu'en limite de propriété, pour la commune ;

Sachant que l'association la Maison de Villeneuve prendra à sa charge les frais d'acquisition de ce bien ;

Il est proposé à l'assemblée de prendre en compte l'impact humain et social de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la cession à l'euro symbolique de la parcelle constituée après bornages du pont bascule et du passage piétonnier tel que décrit ci-dessus, au profit de l'association la Maison de Villeneuve sous réserve de la réalisation du projet « habitat partagé Bleu Alverne ».
- dit qu'une résiliation de bail rural va être soumise à l'exploitant pour la parcelle ZD80.
- autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents relatifs à cette cession.

Concernant la continuité piétonne, un échange de terrains pourrait permettre par la suite de rejoindre la rue de la Nantaie et le terrain des sports ...

ACQUISITION DE CHAISES POUR LA SALLE L'ASPHODÈLE

Comme prévu au budget 2019, plusieurs entreprises ont été sollicitées pour un devis concernant la fourniture de chaises préalablement sélectionnées dans une gamme de prix.

La société Ouest Collectivités de St Grégoire propose deux modèles à l'essai après cette première sélection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le devis de 4 240 € HT soit 5 088€ TTC pour la fourniture de 200 chaises modèle Kaline, couleur gris anthracite, par Ouest Collectivité.

L'opération ayant été prévue à hauteur de 6 000 € au Budget, il est rappelé que le renouvellement du rideau de scène de la salle l'Asphodèle serait souhaitable et il est proposé également d'acheter deux nouvelles tables pour le «Petit Bois» près du Stade.

Principales délibérations du Conseil Municipal

POLLENIZ CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA DESTRUCTION DES FRELONS ASIATIQUES

Dans la continuité des délibérations :

- du 15 septembre 2015 prise pour permettre d'inciter les particuliers à faire détruire les nids de Frelons asiatiques par une prise en charge financière de la Commune à hauteur de 50% du coût de la destruction, puis
- du 19 juin 2017 pour la signature d'une convention de partenariat avec la FDGDON 44, renouvelant l'accord de prise en charge à hauteur de 50 % des frais de destruction.

Considérant que cette action doit être poursuivie et que depuis le 1er janvier 2019, POLLENIZ est la nouvelle entité issue de la fusion FDGDON et de la FREDON Pays de Loire,

Il est proposé au conseil municipal, dans la continuité, d'approuver une nouvelle convention de partenariat avec POLLENIZ, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le reliquat de participation à la lutte versé à l'Organisme FDGDON est repris par POLLENIZ à qui il est convenu d'un versement préalable de participation de 200 € en deux fractions.

Considérant que la commune doit désigner un interlocuteur municipal référent ainsi qu'un éventuel suppléant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de reconduire M Dominique DAUFFY interlocuteur référent et M Guy BOUQUIN suppléant à compter du 1^{er} mai 2019.
- d'adopter la convention de partenariat annexée à la présente délibération avec POLLENIZ.
- de participer à hauteur de 50% du coût de la destruction des nids,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

AVIS SUR L'ARRÊT DU PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DE RIAILLÉ

M le maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier de la commune de Riaillé reçu le 23 avril dernier, dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées pour l'arrêt de son projet de PLU.

Considérant que les réunions organisées dans le cadre de la consultation des personnes publiques ont apporté une information satisfaisante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit :

- ne pas souhaiter être consulté plus avant au titre de l'information des Personnes Publiques Associées pour l'arrêt du projet de PLU de la commune de Riaillé.

DÉCISION : ACQUISITION D'UN APPAREIL À DÉSHERBER MÉCANIQUE

Le désherbage mécanique est une pratique en accord avec la « loi zéro phyto » et une alternative proposée aux services dans les collectivités pour l'entretien des espaces gravillonnés.

Une démonstration place de l'église a permis d'apprécier l'efficacité d'un Désherbeur mécanique MD 70 YMO proposé par Espace Emeraude à Châteaubriant.

L'assemblée sollicitée pour avis, approuve cette acquisition pour 3468 € TTC.

SÉANCE DU 3 JUIN 2019

TARIF UTILISATION DU PONT BASCULE COMMUNAL

M Sébastien CROSSOUARD sort de la salle et c'est M Laurent VETU qui présente le sujet à l'assemblée :

La construction du pont bascule communal décidée par délibération du 5 mars 1980 a été assortie d'une convention signée le 7 mai 1980 par la commune, M Emile CRUAUT et la CANA. Intéressés par cette réalisation compte tenu de leurs activités, ces deux signataires ont participé aux frais de cet investissement pour respectivement 10 % et 60% ;

De même les dépenses d'entretien et de contrôles obligatoires ont été supportées selon cette répartition 10% GAEC CRUAUT, 60% CANA/TERRENA et les 30 % restants par la commune, jusqu'en 2014 où TERRENA a quitté le site du Grand Auverné. La part revenant à la commune est de ce fait passée à 90% depuis 2015.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Le GAEC CRUAUT ayant cédé son activité à EARL les VOLAILLES du GRAND CHEMIN le 1^{er} janvier 2019, M VETU explique à l'assemblée que la commune n'est plus liée par la convention de 1980 établie pour une durée de 15 ans, mais qui laissait aux pétitionnaires la faculté de continuer à utiliser le pont bascule sans autre obligation que de participer aux frais d'entretien à concurrence de leur quote-part.

Se pose aujourd'hui la question du maintien de ce service à la population par la commune et de son coût.

Excepté une grosse réparation de remise en état en 2012 pour 7105 €, supportée à l'époque selon la répartition de la convention, les dépenses sont surtout liées au frais de vérification annuelle de l'ordre de 1 000 €.

L'EARL les VOLAILLES du GRAND CHEMIN utilisateur principal du pont bascule propose de prendre à sa charge 50 % des frais à compter de l'année 2019, afin de diminuer la part communale aux 50% complémentaires.

Rappel des tarifs du pont bascule :

Recette régulière	Au ticket	Par an
Forfait CUMA * (250 tickets)	2,00€/pesée	500,00€
Recettes occasionnelles selon demande		
Forfait individuel (80 tickets)	2,40€ /pesée	192.00€
Prix au ticket commune	4,00€/pesée	-
Prix au ticket hors commune	5,00€/pesée	-

*La CUMA n'est autorisée à remettre des tickets qu'aux adhérents ayant leur siège social sur la commune,

Considérant le montant forfaitaire annuel de 500 € payé à la commune par la CUMA, second utilisateur intéressé par ce service pour ses adhérents, il est proposé à l'assemblée une nouvelle convention à établir avec EARL les VOLAILLES du GRAND CHEMIN pour leur participation à hauteur de 50 % des frais liés au pont bascule, incluant la maintenance de l'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide du maintien des tarifs et conditions énoncés ci-dessus.
- Approuve l'établissement d'une convention pour libre utilisation du pont bascule par l'EARL les Volailles du Grand Chemin Le Grand Auverné, moyennant la prise en charge de 50 % de tous les frais relatifs à la maintenance et aux contrôles réglementaires de l'équipement.
- Donne mandat à M VETU, 1^{er} adjoint pour la signature de cette convention

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN VUE DES ÉLECTIONS ÉLECTORALES DE MARS 2020 :
ADOPTION D'UN ACCORD LOCAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter un accord local sur la représentation du futur Conseil Communautaire en vue des échéances électorales de mars 2020, tel qu'exposé ci-dessous :

CHATEAUBRIANT	12
DERVAL	4
ERBRAY	3
ROUGE	3
SOUDAN	2
MOISDON LA RIVIERE	2
ISSE	2

Principales délibérations du Conseil Municipal

SAINT AUBIN DES CHATEAUX	2
SION LES MINES	2
SAINT VINCENT DES LANDES	2
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	2
MARSAC SUR DON	2
JANS	2
LUSANGER	2
LOUISFERT	1
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	1
LA CHAPELLE GLAIN	1
LE GRAND AUVERNE	1
RUFFIGNE	1
VILLEPOT	1
NOYAL SUR BRUTZ	1
FERCE	1
PETIT AUVERNE	1
MOUAIS	1
JUIGNE LES MOUTIERS	1
SOULVACHE	1
TOTAL	54

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MODIFICATION DES STATUTS ET DU PERIMETRE D'INTERVENTION DU SYDELA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17, L.5211-18 du CGCT, L.5211-19, L. 5211-20 et L. 5711-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte,

Vu la délibération n°2018-04 du 8 mars 2018 adoptée par le Comité syndical du SYDELA et portant sur le retrait de l'ancienne commune du Fresne sur Loire,

Vu la délibération n°2019-21 du 16 mai 2019 adoptée par le Comité syndical du SYDELA et portant modification statutaire,

Monsieur Dominique DAUFFY adjoint au Maire expose au conseil municipal :

La réforme territoriale et en particulier la fusion des Communautés de communes opérée au 1er janvier 2017 ont modifié le paysage intercommunal en Loire-Atlantique.

Six nouvelles intercommunalités ont vu le jour :

CC Sud Retz Atlantique

CC Sèvre et Loire

CC Estuaire et Sillon

CC Châteaubriant-Derval

CA Pornic Agglo Pays de Retz

CA Clisson Sèvre et Maine Agglo

Principales délibérations du Conseil Municipal

Les collèges électoraux du SYDELA sont formés sur le périmètre des intercommunalités, aussi, il est devenu nécessaire de procéder à des ajustements afin d'assurer une représentativité plus juste au sein du Comité syndical du SYDELA suite à l'évolution du périmètre intercommunal.

De plus, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte permet au SYDELA d'intervenir de manière plus étendue, en complément de sa compétence obligatoire électricité, sur des domaines liés à la transition énergétique. Cette loi crée notamment la compétence production d'électricité qui est partagée entre les communes et les EPCI. Il est ainsi apparu nécessaire de procéder à une mise à jour des statuts du SYDELA afin d'être également en adéquation avec les évolutions législatives.

Ces nouveaux statuts entreront en vigueur à l'occasion du renouvellement du prochain mandat municipal.

Par ailleurs, la création de deux communes nouvelles impactant les limites départementales de la Loire-Atlantique et du Maine et Loire, nécessite de procéder à une modification du périmètre d'intervention du SYDELA.

En effet, la commune nouvelle Vallons de l'Erdre, intègre la commune de Freigné initialement située sur le territoire du Maine et Loire. De même, la création de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire située en Maine et Loire implique la sortie de l'ancienne commune de Fresne sur Loire du territoire de la Loire-Atlantique. Il convient donc d'acter ces modifications territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.
- d'approuver la modification du périmètre du SYDELA, suite au retrait de l'ancienne commune du Fresne sur Loire et de l'intégration de l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Vallons de l'Erdre.

La présente délibération sera notifiée à M. le Président du SYDELA.

DERNIÈRES DÉCISIONS : ÉTUDE DE SOL, DIA

Extension du lotissement de la Censive : signature du devis Ouest Am. du Reux (35) de 684 € TTC pour l'**Etude de sol préalable à l'esquisse d'extension du lotissement**, (cartographie des zones humides réalisée le 23 mai dernier).

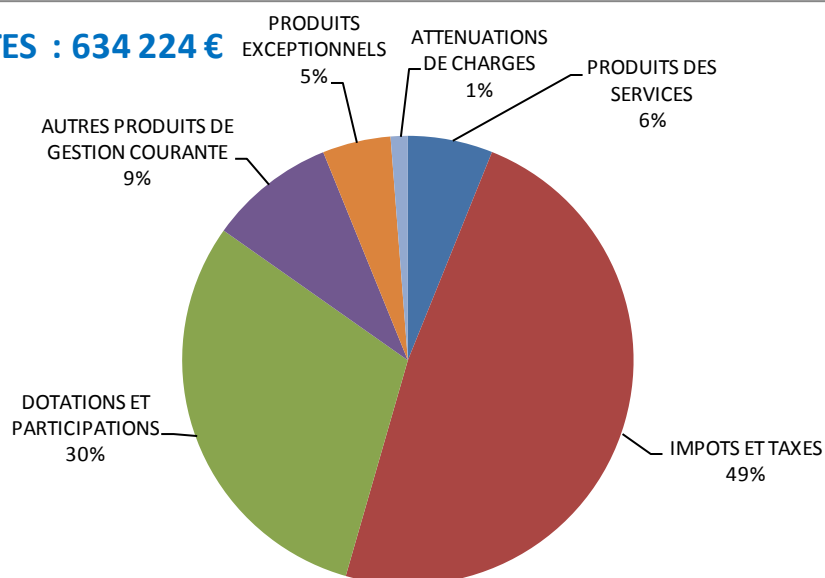
DIA parcelle A 1059 rue Molière : la commune renonce à son droit de préemption.

DIA parcelle ZC 28, 6 route de Châteaubriant : la commune renonce à son droit de préemption



FONCTIONNEMENT

RECETTES : 634 224 €

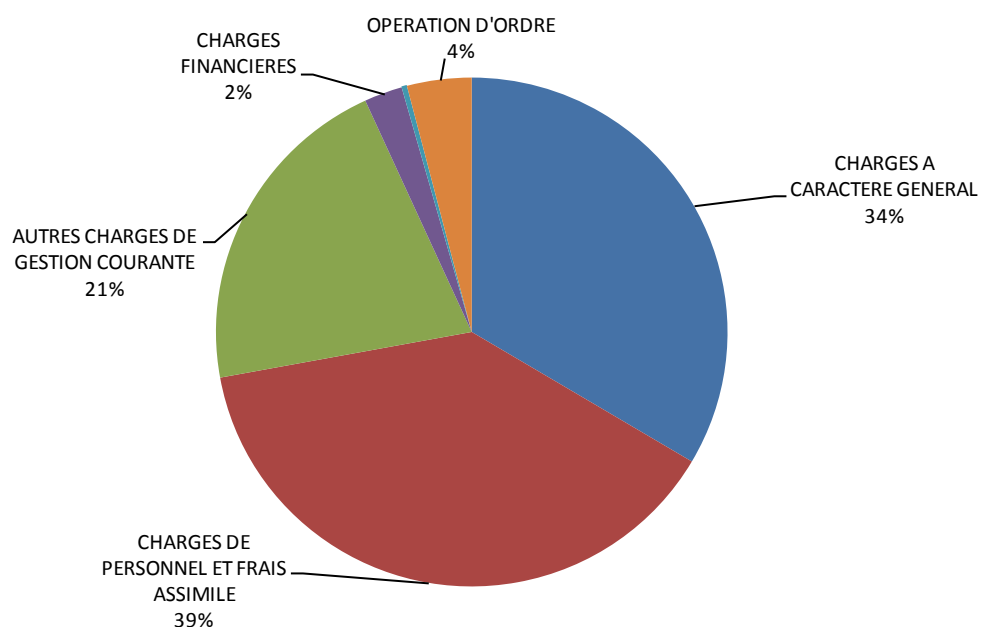


Résultat de clôture

Fonctionnement 2018

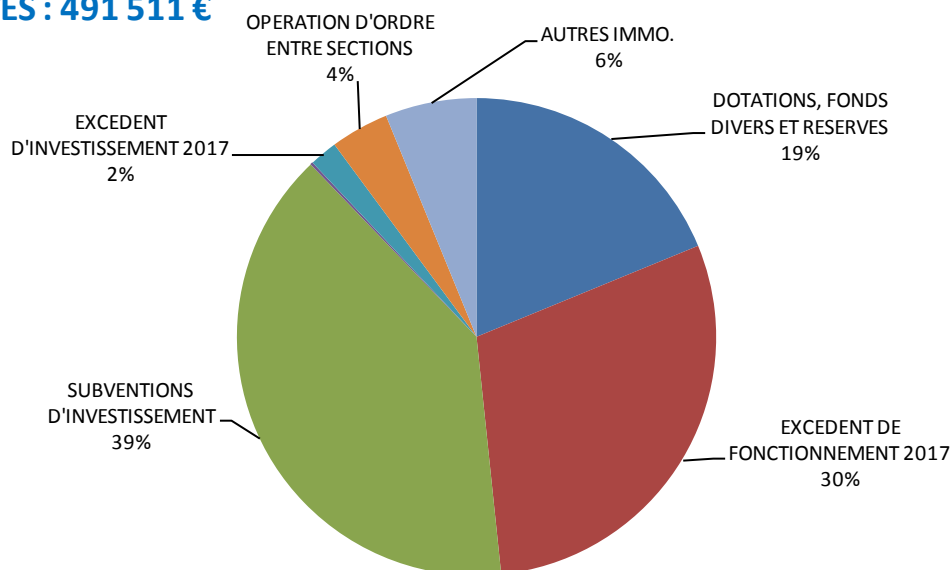
+ 160 266 €

DÉPENSES : 473 958 €



INVESTISSEMENT

RECETTES : 491 511 €

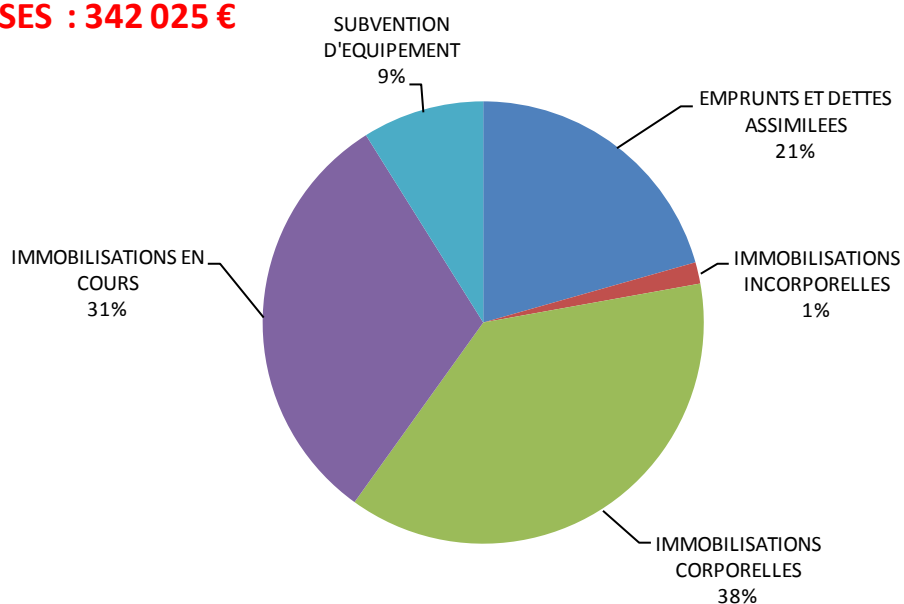


Résultat de clôture

investissement 2018

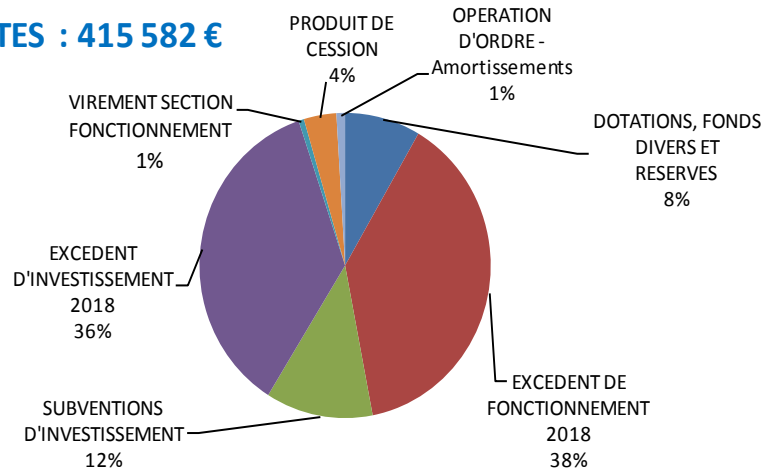
+ 149 486 €

DÉPENSES : 342 025 €

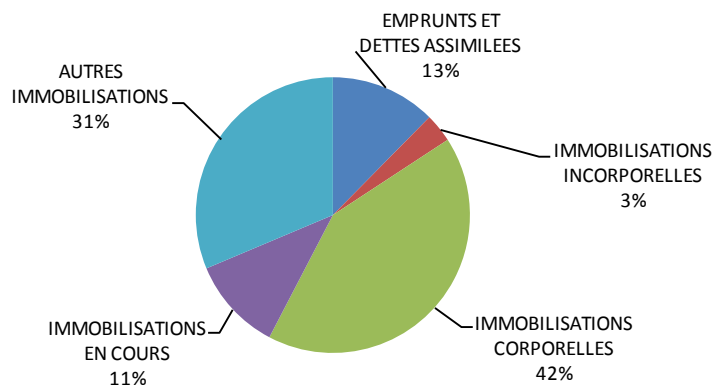


INVESTISSEMENT

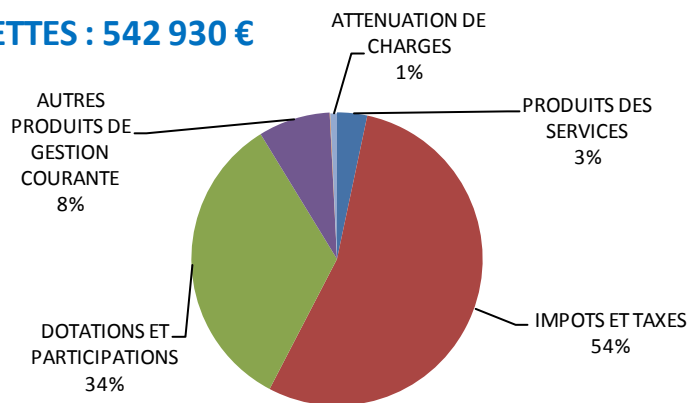
RECETTES : 415 582 €



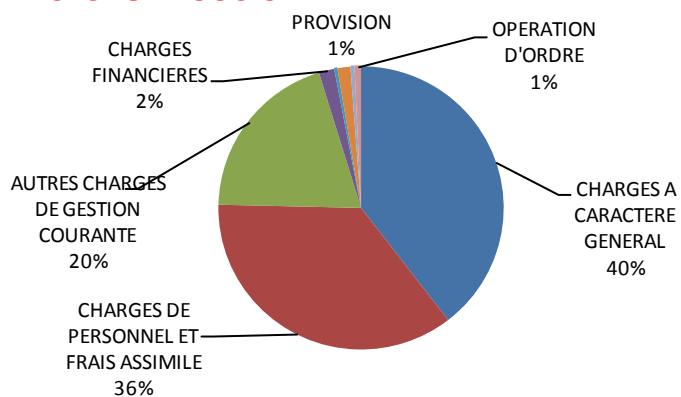
DÉPENSES : 415 582 €



RECETTES : 542 930 €



DÉPENSES : 542 930 €



FONCTIONNEMENT

Union Nationale des Combattants

Le 29 janvier 2019, l'association U.N.C. (Union Nationale des Combattants) a tenu son assemblée générale annuelle sous la Présidence d'Honoré GOUESDEUX.

Lors de cette réunion après l'élection du 1/3 des membres du bureau, sont reconduits dans leur fonction Madame Marie-Thérèse CRUAUT, Messieurs Pierre GAUTIER et Honoré GOUESDEUX.

Le calendrier a été fixé pour les manifestations suivantes :

- Commémoration de l'armistice de la guerre 1939/1945 le 8 mai 2019
- Centenaire de l'association U.N.C. Départementale le 30 juin 2019 à Pontchâteau.
- En association avec le club des Aînés Ruraux, opération « Couscous et langue de bœuf » le 19 octobre 2019.
- Commémoration de l'armistice de la guerre 1914/1918 le lundi 11 novembre 2019



Cérémonie du 8 mai

L'Art Floral



Une année de plus s'achève. Avec Armelle, le groupe d'Art floral a réalisé de magnifiques compositions.

Les cours ont lieu un mercredi par mois.

Ils sont ouverts à tous.

Venez découvrir le premier cours ! N'hésitez pas à nous rejoindre

Pour tous renseignements et inscriptions

Tél : Mme VÊTU Thérèse - 02 40 07 53 13 ou

Mme CADOREL Andrée - 02 28 04 08 13

L'Association des Jeunes Alvernes

Pour l'AJA, ce début de l'année 2019 a été rythmé par l'organisation de sa soirée disco annuelle, le « Fest'Alvernes » qui a eu lieu le 25 mai dernier.

Pendant cette soirée vous avez pu assister aux concerts des groupes castelbriantais *Two Headed* et *Purpulse* et passer la soirée à danser grâce au DJ venu de Meilleraye, *Dayo Sonorisation*.

Ce fut une très bonne soirée pour les membres de l'AJA et nous espérons que les participants y ont pris autant de plaisir.

Nous nous concentrons maintenant sur de nouveaux projets tels la retransmission des demi-finales et de la finale de la coupe du monde féminine de football, où nous vous attendons aussi nombreux que pour leurs collègues masculin. Nous réfléchissons également à l'organisation d'olympiades pour tous les âges ! Vous pouvez retrouver toutes nos actualités sur facebook et instagram.

A très bientôt !

L'AJA

L'Espoir au bout du chemin



Le résultat final du Téléthon 2018 au niveau national s'élève à 85 844 117 €.

Un grand MERCI aux donateurs.

Au Grand Auverné, il a été remis à l'AFM la somme de 2206 €.

Ce résultat exceptionnel obtenu dans un contexte particulièrement difficile marque, une nouvelle fois, l'extrême fidélité des Français au combat des familles. En effet, le Téléthon 2018 a partagé ses plus belles victoires contre la maladie et les donateurs ont pu mesurer à quel point leur soutien permet de changer la vie des malades. Des premiers médicaments sont disponibles, les essais cliniques se multiplient : le monde des maladies rares a changé et c'est grâce à cette extraordinaire mobilisation populaire du Téléthon, une mobilisation unique au monde.

Téléthon 2019 : rendez-vous les 7 et 8 décembre au Grand Auverné

Les variétés proposées cette année sont « Souvenirs, Souvenirs ». Ce sera peut-être l'occasion de ressortir des danses, sketches et autres qui ont été joués au début du téléthon au Grand Auverné vers 1990 (un retour à la mémoire de nos anciens) !



Grand-Auverné environnement

Grand-Auverné environnement est le nouveau nom qu'a adopté, en novembre 2018, l'Association pour la protection du sud de la commune. Créée en 2004, cette association s'était fortement mobilisée pour contester le projet de carrière de sable en 2009.

Courant 2018, les adhérents, inquiets de voir ce projet de carrière à nouveau remis à l'étude, également en désaccord avec le choix des lieux d'implantation d'éoliennes industrielles, à proximité de hameaux, se sont relevés les manches pour dynamiser cette association.

Les objectifs de Grand-Auverné environnement sont d'« œuvrer afin que la commune continue à se développer, tout en protégeant les terres agricoles, l'eau, l'environnement et la qualité de vie de la commune. »

Bientôt un site internet sera créé dans le but de relayer l'information. Celui-ci sera notamment nourri d'interviews avec des juristes, des simples particuliers et d'autres associations qui agissent également pour protéger la biodiversité, la qualité de l'eau et de l'air, et plus généralement la santé des habitants.

Dans ce but, l'association a mis en place des groupes de travail sur les thèmes des carrières de sable et de l'éolien, mais aussi sur la préservation des zones humides et de la biodiversité en général.

Les membres de l'association invitent toute personne intéressée par ces questions d'habitabilité de notre territoire à les rejoindre. Cette réflexion sur l'impact que pourraient avoir ces projets sur la biodiversité, la qualité et la quantité de l'eau, la qualité de l'air, et de l'épuisement des ressources est essentielle et urgente à aborder du fait de tous les bouleversements que l'on constate aujourd'hui.



Contact : grand.auverne.environnement@gmail.com

l'ardoise du Grand Bourg

Samedi 8 Juin dernier se déroulait la 3ème édition de la randonnée gourmande dont les bénéfices récoltés seront reversés à l'Association de la Maison Villeneuve qui a pour but de créer un habitat partagé pour adultes handicapés sur la commune de Grand Auverné.

Cette 3ème édition a été un franc succès. Nous sommes encore à l'heure des comptes mais nous savons déjà que nous pourrons reverser une belle petite somme grâce aux 300 personnes environ présentes ce jour là !

Vous pouvez toujours participer au projet de la Maison Villeneuve en envoyant vos dons à Priscille Basses la Sablonnière 44520 Grand Auverné mail : lamaisonvilleneuve44@gmail.com.

Un grand merci à tous les participants et à l'année prochaine !!



L'Union Sportive Alverne

Le Club de l'US ALVERNE a eu de bons résultats cette saison pour les deux équipes seniors A et B.

Un grand merci à l'entraîneur, aux bénévoles, aux membres du bureau et à nos supporters pour leur dévouement et leur fidélité au sein du club.

L'histoire continue. Rendez-vous en 2019-2020 pour de nouvelles aventures footballistiques.

Le président,
Jean-Claude FERRON



Lors de la remise de maillots pour l'équipe B
par Mr Hervé Bidaud "Super U de Saint Mars la Jaille".

Gymnastique féminine Alverne

Les cours de gymnastique et de pilates se terminent dans la bonne humeur.

Les cours reprendront en septembre :

- le lundi de 14 h à 15 h pour la gymnastique.
- le lundi de 15 h à 16 h ou le mercredi de 10 h 30 à 11 h 30 pour le pilates

Ils seront assurés par Floriane, animatrice sportive diplômée. Venez nous rejoindre (possibilité d'assister à 2 cours de découverte)

Pour tous renseignements : vous pouvez contacter Mme GEORGET Marlène au 07 85 35 20 28 ou Mme CHAPEAU Maryline au 06 16 95 25 84



La Pétanque Loisirs Alverne

Le concours des aînés ruraux, qui a eu lieu le 15 mai a réuni 68 doublettes, et s'est déroulé sous un soleil généreux. Le prochain concours aura lieu le 9 octobre 2019.

Nous rappelons aussi que le prix Gérard DAUFFY aura lieu le 3 août 2019. Ce concours en doublette sera organisé sur notre terrain place du stade et est ouvert à TOUS. Nous vous invitons donc à venir nombreux « jeunes et moins jeunes », les membres des autres associations du Grand-Auverné pour participer à cette journée de compétition dans la joie et la bonne humeur.



Pour information, nos entraînements ont lieu le lundi à partir de 15 heures (quand la météo le permet) et toutes les personnes intéressées sont les bienvenues !!!

Athlétic Club du Pays d'Ancenis - Piste de Riaillé

Nouveauté:

- École d'athlétisme (courses, sauts, lancers) à destination des 7-11 ans (2008-2011) le vendredi soir de 17h45 à 19h00 encadré par David GREAU.
- Possibilité de faire un essai aux deux premiers entraînements (06/09 et 13/09).
- Prix de la licence en 2018-2019: 74 euros

Et toujours:

- Entraînement à la course à pied à partir de 16 ans le mercredi de 19h15 à 20h30 encadré par Stéphane Gallouédec (diplôme hors stade niveau 2).
- Accessible à toutes et tous peu importe le niveau de pratique.
- Personnalisation des entraînements en fonction des objectifs : de distances courtes comme le 5 km / 10 km jusqu'au marathon et au delà.
- Possibilité de faire un essai aux premiers entraînements de septembre.
- Licence loisirs (74 euros) ou compétitions (92 euros).

Pour plus d'informations, contacter David GREAU (06 11 74 91 62)

Le projet de maison partagé inclusif dans la commune pour dix jeunes adultes handicapés prend forme.

Le projet de création d'un habitat partagé pour dix jeunes adultes handicapés se confirme à Grand-Auverné, après la mise à disposition, par la commune, d'un terrain aux Ardoisières. Un projet très attendu par nombre de familles concernées par un enfant souffrant de handicap qui, devenu jeune adulte, ne peut rester en Institut médico-éducatif (IME). En effet, le maire tient à souligner, qu'avec son équipe, il **«soutiendra le projet jusqu'au bout »**.



Il est prévu que chaque jeune adulte, en plus des espaces collectifs, disposera d'un espace privé, de plain-pied, avec une terrasse privative. L'accompagnement sera assuré 24 h sur 24 par des auxiliaires de vie sociale. Le but est de **«développer l'habitat partagé et d'intégrer nos jeunes dans la dynamique de la commune. »**

L'association La Maison Villeneuve, à l'initiative du projet, se réjouit déjà des **«très nombreux soutiens »**, et vous remercie chaleureusement. **«On espère que d'autres professionnels et habitants alvernes seront autour de nos enfants. »**

Le 8 juin, en solidarité avec ces jeunes adultes et leurs familles, l'association l'Ardoise du grand bourg a invité le public à randonner sur les sentiers de la commune. Environ trois cents personnes ont répondu présentes. **« Tous les bénéficiaires participeront aux frais de mise route du projet »**. L'association la Maison Villeneuve les remercie du fond du cœur.

[Par ailleurs, une cagnotte est en ligne](https://www.helloasso.com/associations/association-la-maison-villeneuve?banner=True) : <https://www.helloasso.com/associations/association-la-maison-villeneuve?banner=True>

Contact. Tél. 06 88 44 75 38 ; lamaisonvilleneuve44@gmail.com

RUCHER ÉCOLE DU GRAND AUVERNE

ASAD 44 NANTES

Depuis le mois de mai, un rucher école a ouvert sur la commune du Grand Auverné. Cinq ruches sont arrivées et ont été déposées sur des emplacements bien aménagés pour les accueillir.

Une vingtaine d'élèves sont actuellement en formation ; ce sont des hommes et des femmes plutôt jeunes. Le travail se fait dans une bonne ambiance.

Ce printemps avec des températures froides la nuit ainsi que la disparition des prairies anciennes à cause de la mono culture font que l'apiculture ne se porte pas très bien.

Si vous voulez nous aider, vous pouvez toujours le faire en semant ou plantant des plantes mellifères.



Le Relais d'Accueil Proximité

Cet été, le RAP vous emmène vers de nouveaux horizons :

Des sorties à la journée

Mercredi 17 juillet de 8h à 19h : Parc des légendes à Frossay (44)

« Parc unique où la magie et le spectaculaire s'unissent pour raconter les plus belles légendes. Embarquez dans le petit train pour rejoindre le cœur du parc et y découvrir les animaux. L'après-midi, vous serez proposés des spectacles variés. »

Départ et retour en car du Petit Auverné - Parking du RAP



Mercredi 31 juillet de 8h à 19h : Parc des Naudières à Sautron (44)

« Des dizaines d'attractions et de jeux vous seront accessibles dans ce plus grand parc de loisirs de Loire-Atlantique (tyrolienne, luge de descente, piscine de boules, labyrinthe, ...). »

Départ et retour en car du Petit Auverné. Un arrêt est également prévu à Issé (parking de la gare) à 8h30.

3 autres sorties sont organisées en partenariat avec le CCAS, le CMS, l'UFCV et le GEM de Châteaubriant en juillet et août.

Ces 5 sorties sont sur inscription à partir du mardi 11 juin.

Chacun apporte son pique-nique.

Tarif par sortie : 5 € par personne (dégressif dès la 3^e personne d'une même famille).

Le centre de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans

Ouverture : du lundi au vendredi entre le 8 juillet et le 2 août.

Horaires : de 9h à 17h30 (Accueil possible de 8h30-9h et de 17h30-18h, sur demande, moyennant une participation financière).

Tarif : En fonction du QF

Thème : Voyage autour de la BD

Du mercredi 17 au vendredi 19 juillet, un Mini-camp est prévu pour les enfants de 8 à 11 ans à Pouancé sur le thème « les chevaliers des temps modernes ».

Inscription :

L'accueil du mercredi (en période scolaire) de 7h45 à 18h15

Dès septembre 2019, le RAP proposera ce nouveau service, en complément du centre de loisirs.

Les inscriptions auront lieu à la mi-juin.

Relais Accueil Proximité - Manoir de la Renaudière 7, Rue Sophie Trébuchet 44670 Petit Auverné

Tel : 02.40.55.59.32 - Courriel : rap.relais-accueil-proximite@orange.fr »



Une réunion est prévue le jeudi 5 septembre 2019 à 20h30 à la mairie avec tous les présidents d'associations pour préparer le calendrier des fêtes 2020.

Prenez-en note dès à présent !

Silence ... Moteur ... ACTION !

Projet d'année « L'école fait son cinéma »

Mardi 18 décembre s'est déroulée « la Cérémonie des Etoiles ». Pour l'occasion, l'Asphodèle s'était parée d'un tapis rouge. Après un making of des plus beaux moments vécus pendant la semaine du cinéma, nous avons diffusé les trois films réalisés :



- « **Il faut aider le Père Noël** » : film muet en noir et blanc réalisé par la classe de Maternelle. Nos élèves s'étaient déguisés en lutin pour l'occasion (et leur maîtresse en Père Noël !)
- « **L'école des super héros** » : film avec des effets spéciaux réalisé par la classe des CP-CE1.
- « **Le trésor du Val** » : film autour de la légende du Val et filmé dans la commune. En plus des enfants de la classe, nous retrouvons des acteurs VIP : Sabrina de l'Auberge alverne, Christelle de la boulangerie et Monsieur le Maire !



Lors de la cérémonie, chaque enfant a été appelé et invité à défiler sur le tapis rouge. Il lui a été remis une statuette étoile ainsi qu'un diplôme (meilleur espoir - meilleur cascadeur - meilleur doubleur - ...). C'était une très belle soirée !



Suite du projet : Notre Kermesse « **Le zapping de l'école** » le 15 juin !

Matinée Intergénérationnelle :

Lundi 27 mai nous avons invité les grands-parents de nos élèves à passer une matinée à l'école. **Dix-huit grands-parents** ont répondu présents.



- Au programme, quatre ateliers :
- cuisine de cookies et brochettes de bonbons,
 - jeux de société,
 - molky et jeu de la grenouille
 - fresque dans la cour de l'école.



Nous avons terminé la matinée par un pique-nique tous ensemble dans le jardin de l'école. Cette matinée a été appréciée de tous, nous espérons la renouveler une prochaine année ! Encore merci à tous nos grands-parents, c'était un beau moment de partage !



Contact école :
02.40.07.23.04

ecole.ndanges@orange.fr
[http://
ndanges4-
4520.toutemonecole.fr/](http://ndanges4-4520.toutemonecole.fr/)



L'OGEC GRAND AUVERNE Ecole Notre Dames des Anges (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques)

C'est un ensemble de parents d'élèves réunis pour servir le projet éducatif de nos enfants.
Nous organisons différentes manifestations ou actions afin de récolter des fonds.
En effet, nous avons la charge de la vie matérielle, administrative et financière de l'école Notre Dame des Anges. A ce titre, par exemple :

- nous veillons au bon entretien des bâtiments de l'école ou pourvoir à sa conformité
- nous sommes employeur des personnels non enseignants (ASEM, agent d'entretien)
- nous aidons les familles au financement des sorties scolaires (prise en charge du car, ...)
- nous proposons des actions pour diminuer les coûts des projets scolaires.

Composition du conseil d'administration 2019-2020 :

Président	RABEAU Pierre	Vice-présidente	MAHOT Hippolyte
Trésorière	MENARD David	Trésorière adj.	MARTIN Amandine
Secrétaire	GRIPPAY Valérie	Secrétaire adj.	LECHAT Florence
Membres	BOURIGAULT Sandrine ; TESSIER Véronique ; TROCHU Gérard ; VERHERST Christelle		

Théâtre avec la troupe des Anges diaboliques

29-30-31 mars 2019

A l'occasion des 20 ans du théâtre, parents, frères et sœurs et bénévoles ont rejoué quelques-unes des meilleures scènes jouées durant cette dernière décennie.

Le théâtre a débuté par une pièce jouée par les CM.

Cela a été l'occasion de remercier Alain Belay qui joue au théâtre depuis la 1^{ère} année.



Kermesse et feu de la St Jean

15 juin 2019

Les enfants ont préparé un spectacle sur le thème « le zapping de l'école »
Après avoir participé à différentes activités proposées par l'OGEC (jeux en bois, balades en poney, enveloppes, tir à la carabine, maquillages/ tatouages,...), un repas poulet forestier a été proposé pour poursuivre la soirée, après le tirage de la tombola.

La soirée s'est clôturée par le feu de la St Jean et la soirée dansante.



Nous remercions tous les membres des différentes commissions, parents d'élèves, et tous les bénévoles qui nous apportent leur soutien et contribuent ainsi à la vie de notre école.



PORTRAIT

Raphaël, un jeune du Grand Auverné est actuellement Pompier de Paris. Grâce à une volonté à toutes épreuves, il a réussi le concours puis, à l'issue de la formation de 4 mois, il a pu réaliser son rêve ! Il a intégré une caserne du XIII^{ème} arrondissement de Paris et signé un engagement de 5 ans.



PERSONNEL COMMUNAL

M. Guy BOUQUIN a intégré les services techniques le 1er mai en remplacement de M. Samuel PLOTEAU.



JOURNÉE CITOYENNE

La Mairie du Grand-Auverné met en place sa première journée citoyenne. Cette journée de mobilisation fait appel au civisme et se veut conviviale.

L'objectif est de compléter le travail de la commune. Nous vous proposons de nous réunir le samedi 14 septembre, à partir de 9 heures au terrain de foot.

À l'issue de cette matinée, un « casse-croûte » sera offert par la mairie afin de prolonger ce moment de rencontre et de partage.

Toutes les contributions seront les bienvenues.

Inscription des bénévoles à la mairie avant le 10 août.

Téléphone : 02 40 07 52 12 ou mail : mairie.gdauverne.accueil@orange.fr

Le 27 mai a eu lieu la messe des rogations organisée par la paroisse au calvaire du val Notre Dame de Pontmain



À LOUER

LOCAL ARTISANAL DE 150 M²

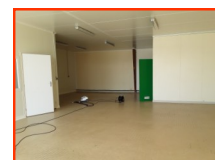
(situé dans l'ensemble immobilier de l'Espace artisanal des Ardoisières)

Comprenant un atelier, un bureau et des toilettes

345 € / mois

Libre de suite

POUR TOUS
RENSEIGNEMENTS
CONTACTER LA MAIRIE
AU 02 40 07 52 12





À L'AUBERGE ALVERNE - le beurre blanc !

L'Auberge Alverne vous accueille Le lundi de 8H00 à 15H00
Du Mardi au vendredi de 8H00 à 15H00 et de 17H00 à 20H00
Le Samedi et le Dimanche de 9H00 à 14H00 et de 17H00 à 21H
Les jours fériés de 9H30 à 14H00.

Nous vous proposons tous les midis une cuisine traditionnelle maison de qualité mais également des plats à emporter.

Chaque jeudi, le chef vous invite à découvrir une spécialité, mais aussi le Merlu beurre blanc, tous les vendredis.

Le soir et le Weekend (sauf le lundi), vous pouvez commander des pizzas artisanales faites maison.

L'auberge dispose de deux salles, vous pouvez les réserver et les privatiser pour vos repas de familles, réunions.

Retrouvez-nous sur :



Contact : 02 40 28 98 31



**CARRELAGE • FAÏENCE • CHAPE TRAD. & LIQUIDE
CRÉATION SALLE DE BAINS**

4, place Saint-Henri - 44520 GRAND-AUVERNÉ
Tél. 06 31 87 75 16 - sarl daudincarrelage@orange.fr

UN NOUVEL ARTISAN CARRELEUR S'INSTALLE DANS LE BOURG

Depuis le 2 janvier, je suis installé comme artisan carreleur. Je m'occupe de la fourniture et la pose de carrelage en constructions neuves et en rénovation. Avec le concours d'autres artisans je participe à la création de salles de bains.

D'abord salarié dans l'entreprise paternelle le désir de gérer seul ma propre entreprise a été le plus fort. J'ai eu la chance de trouver des locaux place Saint Henri dans un ancien garage.

J'ai un jeune salarié, Joannice que j'ai moi-même formé. Je suis satisfait des résultats du 1^{er} trimestre et j'ai de bonnes prévisions pour cette année.

KEVIN DAUDIN



COIFFURE H'AIR DE PLAIRE

Salon de coiffure mixte - 7, place Saint-Henri
Tél : 02 40 28 00 79

À votre service le mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 19h00
Le mercredi de 9h00 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 16h00

Possibilité d'aménagement des horaires suivant vos possibilités

Travail sérieux et à l'écoute de vos choix capillaires

Un temps pour chaque client

Stages régulièrement, à la rentrée formation « Les ombrés hair »

Congés du 4 au 19 août 2019

Cette rubrique est ouverte à tous les artisans et commerçants du Grand-Auverné qui souhaitent faire paraître un article.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les tarifs pour l'année scolaire 2019/2020 ont été fixés comme indiqué sur le tableau ci-joint.

Inscription obligatoire pour l'année scolaire 2019-2020, à déposer à la mairie.

Les inscriptions seront prises suivant le nombre de places disponibles.

Vous pouvez télécharger le dossier sur le site internet de la commune ou le retirer en mairie.

Tarif	Quotient familial	Tarif horaire
Tranche 1	Inférieur à 400 €	0,92 €
Tranche 2	Entre 400 et 650 €	1,04 €
Tranche 3	Entre 651 et 950 €	1,16 €
Tranche 4	Entre 951 et 1 250 €	1,24 €
Tranche 5	Supérieur à 1 251 €	1,36 €

BON POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES

Les élèves du secondaire ayant moins de 16 ans à la rentrée 2019/2020 et domiciliés au Grand Auverné, peuvent retirer un bon de 28 € pour l'achat de fournitures scolaires à la boulangerie - Épicerie « Les Saveurs en Nord » du Grand Auverné. La somme devra être prise en une seule fois. S'adresser à la Mairie **à partir du 15 juillet 2019.**

RESTAURATION SCOLAIRE

Inscription obligatoire pour l'année scolaire 2019-2020, à déposer à la mairie.

Vous pouvez télécharger le dossier sur le site internet de la commune ou le retirer en mairie.

le prix du repas enfant est de 3,80 € et le prix d'un repas adulte de 6,10 €

JURY D'ASSISES

Les communes de la Meilleraye de Bretagne et du Grand-Auverné ont procédé le 5 juin 2019 au tirage au sort de 6 personnes inscrites sur les listes électorales. Deux d'entre elles figureront sur la liste du jury criminel de la Cour d'Assises de Loire Atlantique en 2020.

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA DÉCHETTERIE DU PETIT-AUVERNÉ

(début avril à fin octobre)

Lundi - vendredi : 14h00 - 19h00

Mercredi : 9h00 - 12h00

Samedi : 14h00 - 18h00

Année 2019-2020

Inscriptions aux transports scolaires



Aleop PAYS DE LA LOIRE
aleop.paysdelaloire.fr

Aleop.paysdelaloire.fr

Les enfants âgés de 3 ans au 31 décembre 2019, domiciliés dans la région des pays de la Loire et scolarisés de la maternelle à la terminale, apprenti pré-bac dans un établissement d'enseignement public ou privé sous contrat du Ministère de l'éducation nationale, de l'Agriculture ou de la Défense ou dans une Maison familiale rurale peuvent bénéficier du transport scolaire.

Les inscriptions sont ouvertes du **13 mai au 15 juillet 2019**. Au-delà de cette date, une majoration de 20 € sera appliquée pour tout retard d'inscription, sauf en cas de motif justifié.

Pour bénéficier du transport scolaire à la rentrée, **l'inscription est obligatoire**. L'inscription en ligne ne prend que quelques minutes et le service est ouvert 24 h/24 et 7 jours/7.

La carte de transport scolaire de votre enfant vous sera adressée fin août 2019 directement à votre domicile.



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



ma JDC.fr
Journée Défense et Citoyenneté

Vous avez 16 ans ? Pensez à vous faire recenser pour la Journée Défense et Citoyenneté

Les jeunes français et françaises nés en 2003 doivent **obligatoirement** se faire recenser dès l'âge de 16 ans, soit en se présentant à la mairie du domicile munis de la carte nationale d'identité et du livret de famille, soit en se connectant sur le site majdc.fr.

Communauté de Communes Châteaubriant - Derval

BIENTÔT SUR LA COMMUNE !

Louer un vélo électrique, ce sera désormais possible !

La communauté de communes propose à la location 2 vélos à assistance électrique à partir de septembre 2019

Les demandes de location se feront en mairie.



L'accueil familial thérapeutique, service à vocation départementale rattaché au CHS de Blain, recrute sur le département 44.

Il s'agit d'accueillir à son domicile une personne adulte, présentant des troubles psychiques stabilisés, et de l'accompagner au quotidien.

Les familles sont embauchées dans le cadre d'un contrat de travail de droit public, avec congés annuels, formation professionnelle...

Elles bénéficient d'un accompagnement de proximité par les professionnels du service avec une équipe joignable 24h / 24.

Pour plus de renseignements, contactez le service par téléphone au 02.40.48.89.13/17 ou au 02.40.48.65.28, ou par mail aft.nantes@ch-blain.fr

Ou sur le site web du CHS de Blain rubrique recrutement / offres d'emploi non médicales

Projet NEOEN

Une **réunion publique d'information** portant sur la mise en compatibilité du PLU avec le projet photovoltaïque sur le site de Lambrun aura lieu le

jeudi 12 septembre 2019
À la Mairie à partir de 17h00

Projet éolien VSB énergies nouvelles

l'instruction du dossier suit son cours

Le projet éolien de Grand-Auverné est en instruction.

À la suite des différentes études de faisabilité menées entre 2013 et 2017, **VSB énergies nouvelles** a pu déposer en Préfecture le dossier de demande d'autorisation pour le projet éolien de Grand-Auverné en décembre 2018.

Une première analyse réalisée par les services de l'Etat sur la conformité du dossier est en cours. A l'issue de cette période, quelques pièces complémentaires peuvent être demandées.

Les prochaines étapes

Le dossier sera soumis à un avis de l'Autorité Environnementale ainsi qu'à une enquête publique avant la fin d'année. Cette phase d'instruction, qui dure en moyenne 18 mois, devrait se terminer au premier semestre de 2020 par un arrêté préfectoral autorisant ou non la construction du parc éolien.

Si vous souhaitez obtenir davantage de renseignements, nous vous invitons à vous connecter sur le site internet dédié au projet à l'adresse : <https://vsb-parc-eolien.wixsite.com/grand-auverne>.

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se rafraîchir

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais - fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 06 06 (gratuit)
www.solidarites.gouv.fr/canicule • www.solidarites.fr • [francebleu](http://francebleu.fr)

Logo of the French Republic and Santé publique France.

JOURNÉE DU PATRIMOINE

Lors des journées du patrimoine du **21 et 22 septembre 2019**, vous pourrez découvrir le château de la Petite-Haie **de 9h00 à 17h30**



Calendrier des fêtes 2019

AOÛT	Samedi 3	Concours de pétanque Prix Gérard DAUFFY - Pétanque Loisirs Alverne
	Samedi 31	Tournoi de pétanque / palets - US Alverne
	Samedi 31	Tournoi de palets à Ligné - Association La Maison Villeneuve
SEPTEMBRE	Samedi 14	Journée citoyenne organisée par la municipalité
	Samedi 21 et Dimanche 22	Journée du Patrimoine
	Dimanche 29	Vide-grenier de l'école « Notre Dame des Anges »
OCTOBRE	Samedi 5	Ballade moto à Ligné - Association la Maison Villeneuve
	Samedi 5 et Dimanche 6	Théâtre « Tous en scène » à Moisdon la Rivière
	Mercredi 9	Concours de pétanque - Pétanque Loisirs Alverne
	Samedi 12	Repas des Aînés offert par le CCAS et la Municipalité
	Samedi 19	UNC et Aînés Ruraux, journée « Couscous et langue de bœuf »
NOVEMBRE	Lundi 11	Cérémonie du 101^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918
DECEMBRE	Samedi 7 et Dimanche 8	spectacle «Téléthon 2019» - L'Espoir au bout du Chemin

RÉSIDENCE STREET ART

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a mis en place avec le Collectif 100Pression une résidence d'éducation artistique et culturel dans le domaine du street art. Cette résidence a bénéficié du soutien du département de Loire-Atlantique et de l'Etat-DRAC.

Les artistes ont choisi de travailler "sous vos murs" sur les ressources du sous-sol du territoire et de valoriser le travail des hommes et le patrimoine qui a été créé. Un parcours street art et patrimoine a ainsi été créé (à retrouver sur le site internet de l'office de tourisme intercommunal <http://www.tourisme-chateaubriant.fr/>) avec les œuvres des artistes de 100 Pression : Kazy, Pedro, Persu, Smoka, The Blind et Wide.

Devant la mairie du Grand-Auverné, ils ont créé une œuvre composée de six pierres de schistes* installés en cercle, le schiste étant un matériau représentatif et incontournable du patrimoine local. Cette œuvre fait écho à l'exposition Nature Morte qui avait été organisée à la Chapelle Saint-Michel de Derval. Sur les pierres des lettres en graffiti ont été intégrées. Le spectateur peut s'amuser à faire le tour de chaque pierre pour tenter de déchiffrer ces lettres, qui en occupent le recto et le verso : N,T, R, M, R, T. Ces lettres sont les consonnes de "Nature Morte". En créant sur des éléments de la nature et du patrimoine, les artistes ont voulu "réveiller le passé" et lui offrir une nouvelle vie. Écritures actuelles et anciennes cohabitent ici avec l'inscription "Nature Morte" en alphabet runique que l'on peut voir en doré. Des éléments figuratifs représentant les endroits emblématiques du Grand-Auverné et son blason ont été peints également sur les pierres.

*photo de la 1ère page